



Sondage sur l'évaluation de l'obligation de compenser les émissions de CO₂ : remarques du secrétariat central Compensation

N° de référence: P081-2176

L'entreprise évaluanda a été chargée par le secrétariat central Compensation de mener un sondage sur la compensation des émissions de CO₂ en tant qu'instrument (ci-après instrument compensation). L'objectif était double : recenser les propositions visant à améliorer la mise en œuvre actuelle et fournir des bases au développement de l'instrument pour la politique climatique post-2020. La publication des principaux résultats du sondage et leur présentation lors d'une séance d'information ont permis de résumer, de communiquer et de diffuser de façon transparente les réponses données par les personnes soumises à l'obligation de compenser, par les requérants et par les organismes de validation et de vérification.

Contexte dans lequel le sondage a été réalisé :

- **Droit public.** La loi et l'ordonnance sur le CO₂ fixent le cadre dans lequel s'inscrit l'instrument compensation. Elles définissent également le rôle du secrétariat central et celui des offices concernés. Il n'est ainsi pas prévu que le secrétariat fournisse des prestations de conseil ou se prononce sur la manière dont les projets et programmes devraient être développés. Lié par des impératifs de droit public, le secrétariat ne peut pas promouvoir certaines technologies ni fournir aux requérants des prestations allant au delà de la publication d'aides à l'exécution.
- **Transparence.** Le secrétariat répond volontiers aux demandes de transparence par la publication de documents. Il ne peut toutefois le faire que s'il existe une base légale correspondante (p. ex. pour la publication de documents liés aux projets, de données, de procès-verbaux) ou lorsque les personnes concernées (p. ex. requérants, personnes soumises à l'obligation de compenser) ont donné leur accord. Sans la participation des personnes impliquées, le secrétariat ne peut pas améliorer la transparence.
- **Égalité de traitement.** L'égalité de traitement est un principe du droit public. Tous les projets sont mis sur un pied d'égalité. Il se peut toutefois que des projets comparables, déposés à des moments différents, soient évalués différemment en raison de nouvelles connaissances scientifiques ou de modifications de lois ou d'ordonnances. Le principe de l'égalité de traitement exige en effet de traiter pareillement ce qui est pareil et de traiter différemment ce qui est différent.

Le sondage a été conçu de manière à pouvoir être répété, l'objectif étant de mener à moyen terme une nouvelle évaluation pour suivre l'évolution de la situation et en tirer tous les enseignements.

Evaluation de l'obligation de compenser Réalisation d'une enquête en ligne

Présentation du 1^{er} décembre 2015
Berne, Ittigen

Structure de la présentation

1. Dispositif d'enquête
2. Participation à l'enquête
3. Principaux résultats de l'enquête
4. Résultats spécifiques par catégorie d'acteurs
5. Pistes d'optimisation

1. Dispositif d'enquête (1/2)

- Analyse documentaire
- Entretiens exploratoires avec le Secrétariat Compensation et avec 6 acteurs du domaine
- Elaboration du questionnaire, pré-test, passation et suivi
- Nettoyage des données, production des analyses
- Rédaction d'un rapport

1. Dispositif d'enquête (2/2)

- Enquête menée via un questionnaire en ligne adressé aux 4 catégories d'acteurs suivantes:
 - Entreprises soumises à l'obligation de compenser
 - Porteurs/développeurs de projets de compensation
 - Organismes de validation et vérification
 - Inscrit-e-s à la newsletter du Secrétariat Compensation
- Questionnaire ouvert du 2 au 28 octobre

2. Participation à l'enquête

- Taux de participation global: 38%
- Taux différencié par catégorie:

	Total	Répondants	Taux de participation
A Entreprises soumises à l'obligation de compenser	14	8	57%
B Porteurs/développeurs de projets	83	56	67%
C Organismes de validation/vérification	45	20	44%
D Inscrits à la newsletter/porteurs de projets abandonnés	180	37	21%
	322	121	38%

- → participation globalement satisfaisante

3. Principaux résultats de l'enquête

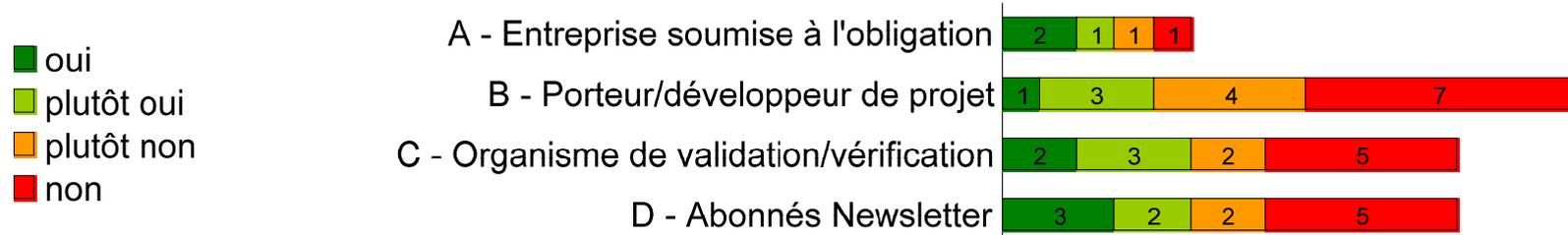
Effets de l'instrument

- Aspect incitatif pour le développement de projets de réduction d'émissions
- Soutien à l'innovation et à l'émergence de nouvelles technologies encore peu rentables
- Sensibilisation à la question des émissions de gaz à effet de serre et valorisation des réductions d'émissions

3. Principaux résultats de l'enquête

Logique de marché

Selon vous, la logique de marché fonctionne-t-elle dans le cadre du dispositif de compensation?



- Position prédominante d'un acteur côté demande (monopsone)
- Manque de transparence dans la fixation des prix
- Pas d'indice d'une distorsion du marché

3. Principaux résultats de l'enquête

Mise en œuvre de l'instrument

- Complexité et instabilité des règles et procédures
 - Lourdeur administrative = dissuasive, pénalise a fortiori les petits projets
 - Règles évoluant rapidement, absence d'un système de références stable et prévisible
- Incertitude et imprédictibilité du système
 - Nécessité d'une vision à long terme pour investir, or on ne sait pas ce qui arrivera après 2020
 - Difficulté de prévoir, en amont d'un projet, quels seront les revenus des attestations

3. Principaux résultats de l'enquête

Mise en œuvre de l'instrument

- Coûts de transaction
 - Élevés pour l'ensemble des acteurs: entreprises astreintes, porteurs de projets, Confédération
- Principe d'additionnalité
 - Principe lui-même pas remis en cause, mais plutôt son application très stricte, source de complexité et d'incertitude
- Multiplication des subventions
 - Concurrence entre les différents outils publics d'incitation

4. Résultats spécifiques: entreprises obligées de compenser

- Grande hétérogénéité: Klik + quelques petits acteurs (faibles quantités à compenser)
- Coûts de transaction: principalement liés à la recherche de projets de compensation
- Appréciation positive du fonctionnement du Secrétariat Compensation
- Communication: les contacts directs (mail ou tél.) sont les plus appréciés, la newsletter n'est pas jugée très utile

4. Résultats spécifiques: porteurs de projets (1/5)

Instruction des requêtes

Quelle est votre appréciation des aspects suivants faisant partie du dispositif de compensation des émissions de CO2?

	très satisfaisant	satisfaisant	peu satisfaisant	insatisfaisant	ne sait pas/pas concerné	Total
Clarté des règles de l'instrument compensation	0	14	13	8	4	39
Clarté des attentes du Secrétariat Compensation	0	11	7	16	4	38
Equité dans le traitement des demandes d'attestations	1	8	7	9	12	37
Clarté des règles de l'instrument compensation	35,9%		33,3%	20,5%	10,3%	
Clarté des attentes du Secrétariat Compensation	28,9%	18,4%	42,1%		10,5%	
Equité dans le traitement des demandes d'attestations	21,6%	18,9%	24,3%		32,4%	

4. Résultats spécifiques: porteurs de projets (2/5)

Durée des procédures

- En moyenne, les projets sont développés en 6 mois, validés en 3 mois et instruits par le Secrétariat en 4 mois
- Ici aussi, différences entre programmes et projets (moyennes, en mois):

Selon votre expérience, quelle a été la durée de chacune des étapes suivantes (en mois)?

	Programme/Bündel	Projekt	Total
Développement du projet	8,20	4,37	6,33
Validation par un bureau externe	3,45	2,32	2,90
Instruction et enregistrement par le Secrétariat Compensation	5,50	2,53	4,06
Rapport de suivi (monitoring interne)	4,20	1,20	2,20
Vérification par un bureau externe	1,60	1,22	1,36
Délivrance des attestations		1,14	1,14

Des modalités ont été regroupées



4. Résultats spécifiques: porteurs de projets (3/5)

Appréciation du fonctionnement du Secrétariat

Quelle est votre appréciation du Secrétariat Compensation en ce qui concerne:

	très satisfaisant	satisfaisant	peu satisfaisant	insatisfaisant	ne sait pas/pas concerné	Total
la transparence des procédures	0	9	18	4	1	32
les délais de traitement	0	8	6	17	1	32
la communication	1	13	15	2	1	32
la disponibilité des collaborateurs-trices	2	22	1	2	5	32

la transparence des procédures	28,1%	56,3%	12,5%	3,1%
les délais de traitement	25%	18,8%	53,1%	3,1%
la communication	3,1%	40,6%	46,9%	6,3%
la disponibilité des collaborateurs-trices	6,3%	68,8%	3,1%	6,3%

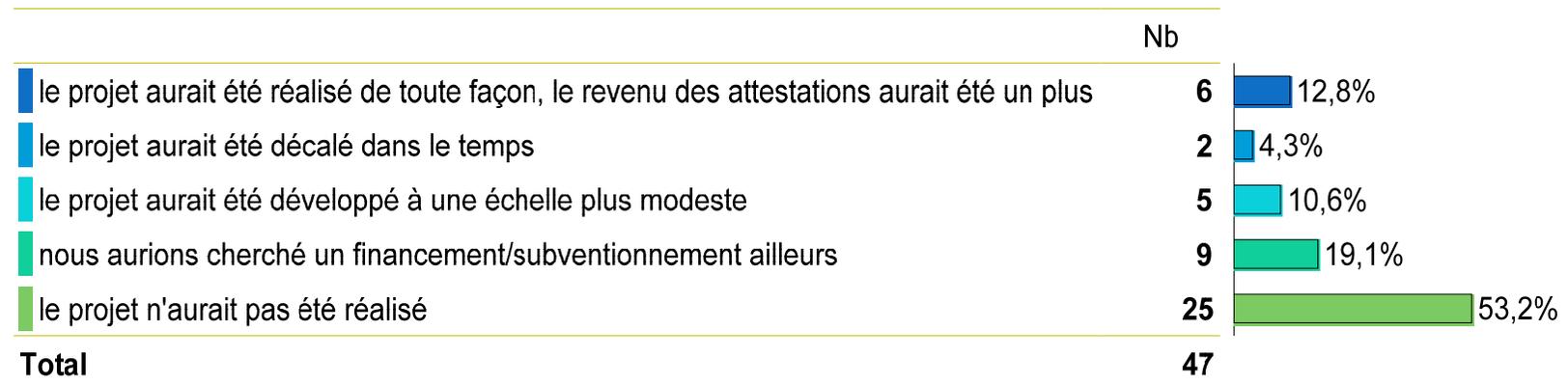
4. Résultats spécifiques: porteurs de projets (4/5)

Effet incitatif des attestations

- Dans la grande majorité des cas, fort effet incitatif: seuls 6 répondants disent qu'ils auraient pu réaliser leur projet sans le revenu des attestations (valorisation/ réseaux de chaleur)

Sans le revenu attendu des attestations...

Taux de réponse : 76,8%



- Effet incitatif particulièrement prononcé pour les programmes
- Effet d'aubaine globalement bien maîtrisé

4. Résultats spécifiques: porteurs de projets (5/5)

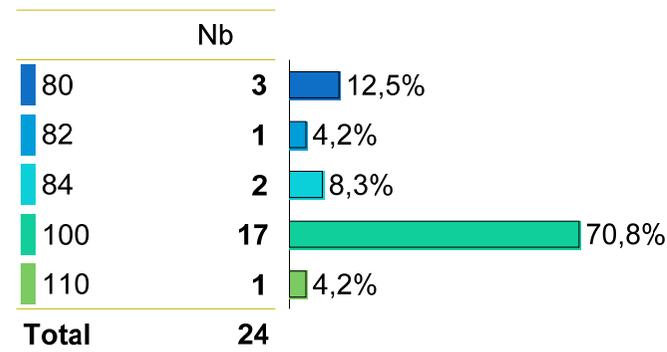
Vente des attestations

- 2/3 des répondants ont signé un contrat fixant le prix sur plusieurs années
- Une large majorité dit trouver facilement des acheteurs pour leurs attestations
- Prix de vente déclaré: valeur moyenne de 95 CHF/tCO₂e, valeur médiane de 100 CHF

A quel prix (CHF/équivalent tonne CO₂) vendez-vous vos attestations?

Taux de réponse : **42,9%**

Moyenne = **95,83** Médiane = **100,00**



4. Résultats spécifiques : organismes de validation/vérification

- Bonne appréciation globale du dispositif et de la communication
- Incompréhensions quant à la double vérification (rapport des bureaux re-vérifiés par le Secrétariat)
- Réserves concernant la clarté des attentes du Secrétariat
- Insatisfaction par rapport à l'uniformité du travail des différents organismes

5. Pistes d'optimisation

Regard des porteurs de projet

- Fixer prochainement le cadre au-delà de 2020
- Simplification et stabiliser les règles et procédures d'appréciation
- Renforcer la confiance accordée aux organismes de validation et de vérification = éviter double contrôle
- Trouver accords de principes avec autres bailleurs de fonds (OFEN, cantons) relatifs à la répartition de l'effet
- Réduire les délais de traitement / renforcer les ressources en personnel au sein du Secrétariat
- Etablir un contact plus régulier avec les porteurs de projet durant l'instruction
- Spécialisation thématique au sein de l'équipe du Secrétariat

5. Pistes d'optimisation

Regard des organismes de validation

- Clarification des directives avec par ex. des modèles de rapport
- Mise à disposition d'une documentation pratique: méthodes-type pour des projets récurrents, bonnes pratiques, rapports de validation/ vérification complets, etc.
- Améliorer les feedbacks du Secrétariat auprès des bureaux de validation
- Créer une procédure accélérée pour les petits projets

Merci de votre attention!
